

Laïcité : la position de la Ligue de l'enseignement sur la loi de 2004

- Actualités et Contributions - L'actualité vue par E&D -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mars 2014

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

MEDIAPART - 19 MARS 2014

L'éducation à la laïcité : L'engagement de la Ligue de l'enseignement

Un récent article du blog de l'UFAL affirme à tort que la Ligue de l'enseignement appellerait à l'abrogation de la loi de 2004. Les rédacteurs, excités à l'idée de titrer à boulets rouges sur un mouvement d'éducation populaire, se sont manifestement emballés. Ils ont confondu, on veut croire involontairement, le billet d'un collectif d'enseignant-es de la région parisienne posté sur le site participatif laïcité de Mediapart animé par la Ligue, avec la position de la Ligue elle-même. D'ailleurs, la Ligue l'a précisé rapidement sur le blog.

A l'heure où des éducateur-ices s'interrogent sur l'effet réel de la loi de 2004 portant sur l'interdiction des signes ostentatoires dans les établissements scolaires, assimiler la Ligue de l'enseignement à un regroupement de « communautaristes » qui voudraient détricoter l'arsenal juridique de la laïcité scolaire arrange à moindre frais les thuriféraires d'une laïcité de combat.

Fidèles à une méthode éducative éprouvée et attachée à son souci de réunir ce qui est épars, les membres de la Ligue sont irréductiblement attachés à la liberté de conscience et sont attentifs aux débats contradictoires. Lors de son audition devant la commission Stasi, les responsables de la Ligue avaient déjà pointé les risques de stigmatisations qu'une interdiction législative pourrait engendrer chez nos concitoyen-nes arabo-musulman-es. D'abord parce que la Loi de 1905 n'est pas une loi d'interdit et n'énonce pas que la religion relèverait exclusivement de la vie privée. En dehors des fonctionnaires dont la nécessaire neutralité (parce qu'ils oeuvrent au coeur du service public) leur impose justement de ne pas arborer de signes religieux, toute interdiction doit être justifiée.

Aussi, si l'on peut mettre au crédit de la Loi d'avoir préservé les établissements scolaires d'affrontements intercommunautaires, d'avoir facilité le travail des enseignants et des cadres de direction qui craignaient que se multiplient les conseils de discipline, pourquoi vouloir passer sous silence les effets pervers d'un recours inflationniste à l'interdit et à l'encadrement des façons de s'habiller qui ne porte que sur une catégorie de nos concitoyen-nes ?

La Ligue de l'enseignement, est un mouvement d'éducation populaire qui regroupe, certes des enseignant-es, mais aussi des responsables associatifs locaux, des éducateur-ices, animateur-ices, formateur-ices, des bénévoles et des volontaires qui s'engagent quotidiennement sur tous les territoires, dans les centres de vacances et de loisirs, dans les centres sociaux, dans les associations locales pour porter des projets de transformation sociale, d'approfondissement démocratique et de citoyenneté par une pratique de la laïcité en actes.

Pour faire société dans un contexte multiculturel, il est nécessaire de trouver un équilibre entre diversité et uniformité. Dans ce contexte, la Ligue de l'enseignement réaffirme sa préférence pour l'éducation, par une meilleure compréhension des faits socioculturels et par le dialogue. Toujours le dialogue. Recul, discernement et esprit critique doivent constituer le viatique de base d'un éducateur laïque. Il peut être utilement mobilisé par les militants laïques de tout bord a fortiori au moment où les réactionnaires instrumentalisent le terme « laïcité » pour attiser les peurs. C'est le sens de l'héritage de Jean Macé.